

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 44 Subventions (114 575 euros) et avenants n° 2 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 par l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 2 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) ayant son siège social 10, rue du Buisson Saint Louis (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 72 940 euros est allouée à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) pour sa crèche collective située 5, rue Yves Toudic (10e). (N° Tiers SIMPA 19933, N° dossier 2018-03943)

Article 3 : Une subvention de 41 635 euros est allouée à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) pour sa structure de type multi-accueil située 12, rue Bellot (19e).
(N° Tiers SIMPA 19933, N° dossier 2018-03944)

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO